

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION :

Le 14 mars 2003, à l'initiative d'éleveurs capacitaires et du centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) d'Angers, l'association BSA a vu le jour.

Son siège est situé au Centre Antipoison d'Angers.

La BSA regroupe une cinquantaine de membres. Ce sont majoritairement des éleveurs amateurs, soucieux de leur sécurité et de l'effort commun nécessaire à la mise en place d'un stock d'antivenins couvrant les espèces exotiques.



MISSIONS ET OBJECTIFS

L'objectif principal de la banque des sérums antivenimeux est l'élaboration d'un dispositif efficace de prise en charge des morsures des serpents venimeux exotiques.

Ainsi que:

- recenser les espèces venimeuses exotiques détenues en France métropolitaine,
- optimiser la prise en charge des envenimations par les serpents venimeux survenant sur le territoire national chez les professionnels ou les particuliers,
- permettre aux centres antipoison de recenser à l'échelle nationale les envenimations à des fins de toxicovigilance et de veille sanitaire.

DANS LA PRATIQUE :

La BSA finance l'achat des antivenins et le renouvellement des stocks par les cotisations des membres capacitaires adhérents.

Ce stock permet la prise en charge des envenimations par :

- des Vipéridés ou des Elapidés du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient,
- des Vipéridés américains.

Pour le moment, les espèces d'Asie et d'Océanie ne sont pas couvertes.



LE BUREAU DE LA BSA



Rémi KSAS
président



Pr. Jean-Philippe Chippaux
vice-président



Olivier Marquis
trésorier



Dr. Gaël Le Roux
secrétaire



CONTACTEZ NOUS

par courrier électronique:
contact@antivenins.fr

site internet : www.antivenins.fr

ASSOCIATION LOI 1901 À BUT NON LUCRATIF
ENREGISTRÉE À LA PRÉFECTURE D'ANGERS N°W0491014059
JOURNAL OFFICIEL DU 14 MARS 2003 / SIRET : 534 809 751 00017

Ne pas jeter sur la voie publique

